

PROJET DE DELIBERATION

Audit énergétique des bâtiments communaux

Délibération No 2009-26

Présenté par Marcel Dumalle au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, ce projet propose l'ouverture d'un crédit de CHF 60'000 afin de financer la mise en route immédiate de quatre à six audits sur les bâtiments communaux présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis.

- Vu l'encouragement à la rénovation de bâtiments publics ou privés lancée par la Confédération dans le cadre "chèque2009énergie" offrant 60% de subvention sur tous les audits effectués jusqu'au 31 décembre 2009.
- Vu l'aide fédérale d'environ 10 millions liée à la rénovation énergétique des immeubles privés ou publics valable pour le canton de Genève pour l'année 2009.
- Vu l'urgence de profiter de cette aide arrivée tardivement et limitée dans le temps.
- Vu la thermographie commanditée et effectuée sur la commune à la fin de l'hiver.
- Vu l'acceptation par le Conseil municipal en date du 9 septembre 2008 de la résolution 10/2005 présentée par les Verts de Meyrin-Cointrin concernant les hauts standards énergétiques liés aux bâtiments communaux ainsi que l'application du standard Minergie P pour les immeubles de la FNM.
- Vu la résolution 2009-11 de A gauche toute du 3 mars 2009 demandant la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments publics de la commune.
- Vu la résolution 2008-25 acceptée par le Conseil municipal du 3 mars 2009 concernant le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD).
- Vu la résolution présentée et acceptée en date du 7 avril 2009 par les socialistes demandant l'assainissement des bâtiments publics et privés situés sur le territoire de Meyrin suite à la thermographie.
- Vu le label Meyrin "Cité de l'énergie" dont nous tenons tous à renforcer la position.
- Vu la probable reconduction de l'opération "chèque-éco énergie" par la Confédération en 2010 et les années suivantes selon le succès et les demandes exprimées.
- Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 19 mai 2009,

DECIDE

1. d'ouvrir un crédit de CHF 60 000.- destiné à financer un audit d'expert sur 4 à 6 bâtiments présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis ;
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales ;
3. de présenter les résultats de ces audits avant le 31 décembre afin de profiter de la subvention de 60% offerte dans le cadre « **chèque2009énergie** » de la Confédération ;
4. de prévoir les travaux d'assainissement et de rénovation des bâtiments retenus dans le plan d'investissement de 2010/2011.

Exposés des motifs

Le débat sur le développement durable est terminé, la majorité des chefs d'entreprise et bien entendu (presque) tous les responsables de collectivité ont compris qu'il est urgent de changer de cap avant que l'iceberg ne nous arrête net dans notre frénétique besoin de consommation d'énergie. Nous sommes passés dans la phase active ou nous devons prendre des décisions et entamer les actions sans délai. Les chambres fédérales, bien que tardivement, proposent et encouragent financièrement les collectivités et les privés avec un chèque de CHF 10'000'000 pour le canton de Genève afin d'assainir nos bâtiments, ne laissons pas passer cette opportunité.

La majorité des bâtiments publics et privés de Meyrin datent des années septante et sont bien entendus obsolètes en terme d'isolation et par conséquent de consommation d'énergie, remédions à tous cela.

Pour être précis, nous parlons dans ce cas particulier d'investissement et non de pures dépenses puisque l'économie réalisée après travaux sera plus que significative quand à la diminution de consommation d'énergie et de rejet de CO2 dans l'atmosphère. Ceci d'autant plus qu'un audit selon les spécialistes coûte entre CHF 10'000 et 15'000 selon la complexité du bâtiment.

En fait et pour parler argent, l'opération devrait nous revenir, après subvention, à la modique somme de CHF 24'000. Il est bien clair que les délais sont trop courts pour étudier, faire et achever les travaux établit d'ici le 31 décembre 2009. En revanche la commune qui a déjà fait des pré-audits sur les bâtiments concernés peut et ceci sans attendre les résultats de la thermographie prévus pour septembre, commanditer ces audits et planifier les travaux pour l'année prochaine voire l'année d'après.

Le délai pour l'obtention de l'offre fédérale "**chèque2009energie**" étant relativement court, nous proposons le vote immédiat.

Résultat des délibérations : le vote immédiat a été demandé par les Verts mais le CM l'a refusé et a renvoyé cet objet en commission.

Les Verts de Meyrin-Cointrin, juin 2009